



Le BMX et la Municipalité de
PORTES-LES-VALENCE
sont heureux de vous inviter à la :

4^e manche du Trophée des Trophées

Trophée des Familles

18 mai 2023 à partir de 13h30

Piste de BMX de Portes-lès-Valence



SINCE 1988 **BMX**
PORTES LES VALENCE

PORTES
LÈS
VALENCE
LA VILLE



TROPHÉE DES FAMILLES PORTES-LÈS-VALENCE

18 MAI 2023

A PARTIR DE 13H30

Soutenu par :



ENTRÉE LIBRE - RESTAURATION ET BUVETTE SUR PLACE

HORAIRES :

13H30/15h00 : Essais avec grille

- 13h30 - 14h15 : U13 et moins
- 14h15 - 15h00 : U15 et plus (20" et 24")

15h00 : Début de la compétition

17h30 : Course draisiennes

19H15 : Relais des familles¹

20H15 : Pause repas

21h00 : Warm-up², reprise de la compétition & remise des récompenses

Attention : ce timing peut être soumis à des modifications d'horaires

ENGAGEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Les montants des engagements sont fixés à :

- 10 euros pour les U13 et moins
- 13 euros pour les U15 et plus (20" et 24")

Les inscriptions se feront obligatoirement par les clubs, via le logiciel CICLÉ accessible sur le site internet de la FFC, avant le lundi 15 mai 20h00.

Passé ce délai, aucune inscription ne sera possible.

Deux courses seront mises en ligne :

1/ Trophée des TROPHEES Drôme Ardèche « TROPHEE DES FAMILLES » 20 pouces

2/ Trophée des TROPHEES Drôme Ardèche « TROPHEE DES FAMILLES » cruiser

Le paiement s'effectuera sur place auprès du club organisateur.

Toute absence devra être signalée par mail à : secretariat@bmxporteslesvalence.fr avant le matin de la course.

Les désinscriptions seront prises en compte jusqu'au mercredi 17 mai 2023 à 20h00. Passé ce délai, l'inscription sera due (sauf si présentation d'un certificat médical)

Aucune inscription ne sera acceptée le jour de la course (sauf pour les draisiennes et le relais des Familles).

¹ Un relais est organisé entre 2 membres d'une même famille et licenciés. Relais composé d'une manche qualif et d'une finale. Inscription le 18 mai ou par mail dans la limite de 24 binômes maximum.

² Possibilité de refaire un tour d'essai avant la reprise de la compétition

REGLEMENT TECHNIQUE :

La course est ouverte à tous les pilotes licenciés FFC en 2023.

Le règlement 2023 « Trophée des Trophées Drôme-Ardèche BMX » ainsi que le règlement national en cours seront les règlements de référence.

Plaquette latérale obligatoire.

Les pilotes ayant des licences Pass'Loisir ne sont pas acceptés.

Pour s'inscrire avec une licence accueil ou une carte à la journée, les pilotes devront envoyer leur inscription par mail à : secretariat@bmxporteslesvalence.fr, en joignant une copie de leur certificat médical et de leur licence accueil si c'est le cas, le tout avant le **lundi 15 mai 2023 20H00**.

La liste des pilotes par catégorie sera affichée avant les essais. Les pilotes devront vérifier qu'ils sont bien inscrits dans la bonne catégorie. Ils devront signaler les erreurs avant 14h00.

Passé ce délai, aucune réclamation sur les inscriptions ne sera acceptée.

Seuls les responsables de club pourront venir au secrétariat pour toute réclamation.

AUCUN PILOTE NE PRENDRA LE DEPART S'IL NE PEUT JUSTIFIER D'UNE LICENCE

Les responsables de club ou entraîneurs devront informer les pilotes de la réglementation FFC en vigueur pour les tenues vestimentaires ainsi que pour les vélos.

Hormis le club organisateur, les clubs doivent fournir au minimum un arbitre licencié FFC ou un bénévole. À partir de 15 pilotes inscrits à la course les clubs doivent fournir deux personnes minima dont un licencié (soit un maximum de 2 personnes /club).

DEROULEMENT DE LA COURSE

Le Trophée des Familles se déroulera en 4 manches qualificatives brassées avec finales pour tous (finales A, finales B, finales C, finales D, etc).

LES CATEGORIES

Cf. tableau en annexe

Les pilotes courront avec les catégories 2023.

Pour les 4 manches, les catégories seront regroupées s'il y a moins de 4 pilotes inscrits.

Lors des finales, les catégories regroupées seront séparées.

Chaque pilote recevra une récompense pour le classement de sa catégorie.

Particularités concernant les féminines :

- Si les filles sont moins de 4 inscrites elles rouleront obligatoirement avec les garçons sauf pour les catégories Minimes/Cadettes et 17 ans et plus.
- Les féminines auront un classement séparé pour la remise des récompenses et seront récompensés dans leur catégorie « féminines ».

Les filles (roulant avec les garçons) qui participeront à la finale seront récompensées dans le cadre de cette finale ainsi que dans leur catégorie « féminines ».

RECOMPENSES :

Une récompense sera distribuée par le club organisateur à tous les pilotes.

Les 8 premiers de chaque catégorie seront appelés sur le podium.

Les résultats seront mis en ligne sur le site du comité AURA :

<http://auvergnerhonealpescyclisme.com/bmx/resultats>

Le Trophée des Familles entre dans le classement général du Trophée des Trophées Drôme-Ardèche. A l'issue de ce classement général, une récompense sera offerte aux 8 premiers de chaque catégorie qui auront participé à au moins 5 courses sur les 8 (cf. point suivant).

RECOMPENSES DU CLASSEMENT GENERAL :

Un classement général sera établi par les commissions BMX D/A sur les 8 meilleurs résultats si les 11 trophées ont lieu.

Pour cela, les clubs organisateurs devront fournir, à la personne responsable du classement général, le classement de la course après avoir fait ressortir les catégories du Trophée des Trophées.

Le responsable du classement général se chargera de sa diffusion auprès des clubs drômois et ardéchois, ainsi qu'auprès du comité régional et des commissions BMX D/A.

Si un (ou plusieurs) trophée devait(en)t, être annulé(s), les résultats pris en compte seraient calculés au prorata (7 meilleurs si 10 trophées, 6 meilleurs résultats si 9 trophées...).

Une récompense sera offerte aux 8 premiers de chaque catégorie.

Pour toutes les courses, les pilotes de chaque catégorie marqueront un nombre de points fixes et ce quel que soit le nombre de partants.

Le pilote doit avoir participé à 5 trophées pour prétendre au classement.

Les pilotes des comités extérieurs peuvent rentrer dans le classement et prétendre à une récompense s'ils respectent les conditions ci-dessus.

La remise des récompenses du classement général se déroulera lors du prochain championnat départemental 2024.

Les pilotes devront être présents avec le maillot de leur club lors de la remise des récompenses

ACCES :

Accès par A7 : Sortie « Valence Sud » - Prendre direction « Portes-lès-Valence »

N 44° 51' 45.44", E 4° 53' 6.66"

Quartier Monerit - 26800 Portes-lès-Valence

Latitude : 44.861997795389 Longitude : 4.885493516922

SECOURS :

UDSP26 sera présent sur site de 13h00 à 22h00

RESTAURATION - BUVETTE :

Une buvette et un service de restauration seront assurés par nos bénévoles.

MAGASIN DE VELO :

Présence du magasin de cycle BMX Gangster.



NOS PARTENAIRES :



ANNEXE

CATEGORIES 2023

TROPHEE DES TROPHEES

| | | |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------|--------|
| U7 – 6 ans et moins Nés en 2017 et après | Garçons et Filles | |
| U9 – 7 ans Nés en 2016 | Garçons | Filles |
| U9 – 8 ans Nés en 2015 | Garçons | Filles |
| U11 – 9 ans Nés en 2014 | Garçons | Filles |
| U11 – 10 ans Nés en 2013 | Garçons | Filles |
| U13 – 11 ans Nés en 2012 | Garçons | Filles |
| U13 – 12 ans Nés en 2011 | Garçons | Filles |
| U15 – 13 / 14 ans Nés en 2009 – 2010 | Garçons | |
| U15 / U17 Nées en 2007 - 2010 | | Femmes |
| U17 – 15 / 16 ans Nés en 2007 et 2008 | Garçons | |
| Femmes 17 ans et plus Nées en 2006 et avant | | Femmes |
| Hommes 17 ans et plus (U19 et +) Nés en 2006 et avant | Hommes | |
| Cruiser U15 / U17 Nés entre 2007 et 2010 | Garçons | Filles |
| Cruiser 17 et plus Nées en 2006 et avant | | Femmes |
| Cruiser 17/39 ans Nés entre 1984 et 2006 | Hommes | Femmes |
| Cruiser 40 et plus Nés en 1983 et avant | Hommes | Femmes |